

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice : 15
  - de Présents : 15
  - de Votants : 15
- Pour : 15                      Contre :                      Abstention :**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 16 mars 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Jérôme BROUSSARD, Marie-Louise CALMEL, Isabelle CAZEAUX, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Jean-François MONTIALOUX, Laurent MOULIADE, Jean PRAT, Virginie ROSSIGNOL, Patricia SOUCHON, Kathleen STAHL.

Etait absent ayant donné procuration : MMs

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Angélique CRUEYZE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal compte 15 membres. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

**Délibéré en séance les jour, mois et an susdits**

Au registre sont les délibérations

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Nasbinals, le 20 mars 2026

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance



Angélique CRUEYZE



Bernard BASTIDE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**OBJET : APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice : 15
  - de Présents : 15
  - de Votants : 15
- Pour : 15                      Contre :                      Abstention :**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 16 mars 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Jérôme BROUSSARD, Marie-Louise CALMEL, Isabelle CAZEAUX, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Bruno GABRILLARGUES, Jean-François MONTIALOUX, Laurent MOULIADE, Jean PRAT, Virginie ROSSIGNOL, Patricia SOUCHON, Kathleen STAHL.

Etait absent ayant donné procuration : MMs

Etait absent :

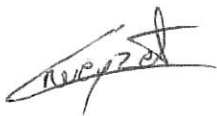
Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Angélique CRUEYZE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2026 aux élus par mail le 16 mars 2026 avec l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2026.

Le Secrétaire de Séance



Angélique CRUEYZE

**Délibéré en séance les jour, mois et an susdits**

Au registre sont les délibérations  
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Nasbinals, le 20 mars 2026

Le Maire,



Bernard BASTIDE